**PRISE EN CHARGE DE L’AUTISME :**

OUI AU LIBRE CHOIX DE LA METHODE DE SOIN

NON À L’INTERDICTION DE LA PSYCHANALYSE.

 Monsieur le président de l’Assemblée nationale,

 mesdames et messieurs les députés,

Nous voulons attirer votre attention sur la dérive liberticide de la proposition de résolution déposée par Mr Fasquelle et 93 députés auprès de la Présidence de l’Assemblée nationale le 13 octobre 2016, invitant le Gouvernement à « promouvoir une prise en charge de l’autisme basée sur les recommandations de la Haute Autorité de santé », tout en l’invitant également « à condamner et interdire les pratiques analytiques sous toutes leurs formes car n’étant pas recommandées par la HAS ». Nous sommes très surpris que cette proposition fasse suite à l’intervention du Président de la République qui, lors la Conférence nationale du Handicap, le 19 mai 2016, a souhaité que le 4e plan Autisme soit celui « de l’apaisement et du rassemblement. Parce que nous devons avoir toutes les réponses et les réponses les plus adaptées, sans préjugés et sans volonté d’imposer une solution plutôt qu’une autre ».

Tout au contraire l’orientation de cette résolution vise à faire adopter politiquement une position radicale dans un domaine complexe caractérisé par des données scientifiques qui ne permettent que de très prudentes recommandations.

Cette proposition procède clairement à un détournement des recommandations de la HAS sur au moins trois points :

* en voulant transformer des recommandations en injonctions.
* en affirmant que les méthodes recommandées sont validées scientifiquement.
* en prétendant que la psychanalyse se trouverait dans la liste des méthodes non recommandées, alors que la HAS a pris soin, en l’absence de consensus entre experts quant à la pertinence de l’approche psychanalytique, de la classer dans la liste des méthodes non consensuelles. Non consensuelle ne veut pas dire non recommandée.

Chacun sait que les débats autour de l’autisme sont d’une extrême complexité. Son acception varie au gré des éditions des manuels de psychiatrie, et les divers travaux ne sont pas en mesure d’expliquer pourquoi son extension semble être devenue épidémique lors des dernières décennies, tandis qu’ils restent très prudents quand ils se prononcent sur la qualité des traitements éducatifs. Il fait consensus dans la littérature scientifique internationale que les traitements recommandés connaissent plus d’échecs que de réussites – ces dernières dans les méta-analyses atteignant à peine 50%. Dès lors sur quoi se fonde ce projet de résolution pour appeler à trancher dans des problèmes pour lesquels les spécialistes restent en de grandes incertitudes ?

Les députés signataires considèrent qu’il existe des « approches validées scientifiquement et ayant fait preuve de leur efficacité ». La HAS se montre beaucoup plus prudente. Des trois méthodes recommandées (ABA, Denver et TEACCH), elle estime que seules les deux premières atteignent « une présomption scientifique » d’efficacité (grade B), la troisième « un faible niveau de preuve » (grade C). Aucune des trois ne parvient au grade A, celui de la validation scientifique. Par ailleurs, le programme de Denver, recommandé par la HAS, se fonde pour une part sur les concepts psychanalytiques de M. Malher. À partir de quelle dose de psychanalyse une pratique devrait-elle être interdite ?

 Les députés signataires semblent méconnaitre que la Fédération Française de Psychiatrie, qu’ils mettent en cause, ne se prononce pas quant à la psychanalyse avec les autistes, en revanche elle reste attachée à liberté de choix des traitements. Que l’Etat vienne à rompre avec ce principe en prenant parti dans des débats scientifiques d’une grande complexité n’a pas d’équivalent dans un régime démocratique, et ne peut que rappeler cruellement des dérives totalitaires.

Vouloir donner force contraignante à des « recommandations » serait méconnaître qu’en matière de santé les vérités d’aujourd’hui peuvent ne pas être celles de demain. Cela conduirait à dresser un obstacle à toute tentative de faire avancer les connaissances sur la prise en charge des autistes, pourtant actuellement lacunaires et incertaines. Les efforts pour figer le savoir ne font pas bon ménage avec le progrès.

Mesdames et Messieurs les députés, il est plus que temps de faire entendre en ce domaine délicat la voix de la raison et que les professionnels engagés depuis de nombreuses années dans les soins et l’accompagnement des sujets autistes, enfants, adolescents et adultes, dans les secteurs de pédopsychiatrie et dans les institutions médico-sociales puissent poursuivre leur tâche dans un climat apaisé, en lien avec les parents et l’ensemble du milieu éducatif.

Mesdames et Messieurs les députés, le pluralisme des formations et des pratiques a toujours été l’orientation des politiques de santé publique, pour proposer aux familles et aux patients un libre choix éclairé pour les soins et les accompagnements. Ce projet de résolution déroge fondamentalement à cette orientation et pour ces raisons, nous vous prions instamment de ne pas le soutenir.

Les signataires :

- ABELHAUSER Alain, Professeur de psychologie clinique (Université Rennes 2)

- AFLALO Agnès, Psychiatre, médecin-chef du CMP Croix-Rouge française de Bagnolet, ancien praticien hospitalier.

- ALBERTI Christiane, Présidente de l’ECF, Maître de conférences, Département de psychanalyse Paris 8.

- ANSERMET François, Professeur de pédopsychiatrie à l'Université de Genève, chef du service de psychiatrie d'enfants et d'adolescents aux Hôpitaux universitaires de Genève.

-BRIOLE Guy, Psychanalyste, Professeur de psychiatrie. Ancien Directeur de l’École du Val-de-Grâce [2005-2007].

- CABASSUT Jacques, Professeur de psychopathologie clinique (Université Nice Sophia Antipolis)

- CAUSSE Jean-Daniel, Professeur en études psychanalytiques (Université Montpellier 3), Directeur du Centre de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Humaines et Sociales.

- DELCOURT Christophe, Psychiatre, Enseignant DES de Psychiatrie – Faculté de médecine de Reims, Responsable médical IME de Villers-Franqueux (51).

- DOUVILLE Olivier, Maître de conférences en psychologie clinique (Université Paris X - Nanterre), Directeur de la revue *Psychologie clinique*.

- ELIACHEFF Caroline, Pédopsychiatre, psychanalyste

- FLEURY Cynthia, Professeur à l’American University of Paris, philosophe, psychanalyste.

- GOLSE Bernard, Chef de service de psychiatrie infantile à l'[Hôpital Necker-Enfants malades](https://fr.wikipedia.org/wiki/H%C3%B4pital_Necker-Enfants_malades) (Paris), Professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'[université Paris Descartes](https://fr.wikipedia.org/wiki/Universit%C3%A9_Paris_Descartes), Président de la CIPPA.

- GORI Roland, Professeur émérite de psychologie clinique (Université Aix-Marseille).

- GROLLIER Michel, Professeur de psychologie clinique (Université Rennes 2).

- KELLER Pascal, Professeur émérite de psychologie clinique (Université de Poitiers).

- LANDMAN Patrick, Psychiatre, Président de Stop DSM.

- LE MALEFAN Pascal, Professeur de psychologie clinique, (Université de Rouen).

- MALEVAL Jean-Claude, Professeur émérite de psychologie clinique (Université Rennes 2).

- MARRET Sophie et MILLER Gérard, co-directeurs du Département de psychanalyse, Paris 8.

- MARTIN-MATTERRA Patrick, Professeur de psychopathologie, Doyen de la Faculté de Sciences sociales et humaines (UCO Angers).

- MATET Jean-Daniel, Psychiatre, praticien hospitalier honoraire, psychanalyste, président de l’EuroFédération de psychanalyse.

- OTTAVI Laurent, Professeur de psychologie clinique (Université Rennes 2)

- PERA GUILLOT Valérie, Psychiatre, Praticien hospitalier, Chef de pôle, ex Présidente de CME (Nouvel hôpital de Navarre, Eure).

- POMMIER François, Psychiatre, Professeur de psychopathologie (Université Paris X - Nanterre).

- RABANEL Jean-Robert, Psychiatre, Responsable thérapeutique du CTR de Nonette.

- REY-FLAUD Henri, Professeur émérite en études psychanalytiques (Université Montpellier 3).

- ROY Daniel, Psychiatre, Secrétaire général de l’Institut psychanalytique de l’Enfant.

- SIDON Pierre, Psychiatre, Praticien Hospitalier, Directeur de CSAPA.

- SOLANO Luis, Psychiatre,  Ancien Praticien Attaché à Sainte Anne, Psychanalyste, Médecin Coordonnateur de l’ITEP Le Coteau à Vitry s/Seine.

- STAVY Yves-Claude, Psychiatre des hôpitaux Honoraire, Ancien chef de service de Psychiatrie infanto-juvénile à l’EPS Ville-Evrard, fondateur de l’Institut Hospitalier Soins-Études d’Aubervilliers.

- STEVENS Alexandre, Psychiatre, Directeur thérapeutique du Courtil, Enseignant à la formation continue de l’Université Libre de Bruxelles.

- VANIER Alain, Psychiatre, Professeur de psychopathologie (Université Paris Diderot)